



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 13 Février 2013

Date de la convocation 06 Février 2013	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes – SAINT FELIX DE LODEZ
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, M.CERET Hugues CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFÉ Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, Mme PASSIEUX Marie, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL-MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.MARULAZ Gilbert, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.MERCET Pierre, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme DELMAS Louisiane, M.GROS Gilles, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc à M.BORE Jacques, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane à M.GAIRAUD Francis, M.SOULAYROL Alain à M.BETZ Bruno, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.NAVAS Gabriel à M.VALLAT Yves, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

Objet : ZAC de la SALAMANE – Vente d'une parcelle référencée Lot 4.3, à la SCI SKAL – Signature de la promesse de vente – Autorisation donnée au Président

Monsieur LIEB informe les membres du Conseil Communautaire que la SCI SKAL fait part de son souhait d'acquérir, sur la ZAC de la SALAMANE, une parcelle d'une superficie de 3 130 m², constituant le lot 4.3, afin d'y implanter, dans le cadre de l'expansion de son activité « services de traiteurs », un bâtiment abritant un espace de vente, une salle de restauration et un espace de production.

<p>Accusé de réception en préfecture 034-243400355-20130221-2013-02-13-11-DE Date de télétransmission : 21/02/2013 Date de réception préfecture : 21/02/2013</p>

Il précise que le prix de vente de cette parcelle est fixé à 85 € HT le m².

Il ajoute que la surface du lot 4.3 sera établie de façon définitive, préalablement à la signature de l'acte authentique de vente, par la réalisation d'un document d'arpentage auprès d'un géomètre expert. Le conseil communautaire sera à nouveau consulté à cette occasion.

Monsieur LIEB propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la vente d'une parcelle d'une superficie de 3 130 m², référencée lot 4.3, à la SCI SKAL, au prix de 85 € HT le m², soit un montant total de 266 050 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,


A LA MAJORITE,

APPROUVE la vente de la parcelle référencée lot 4.3, d'une superficie de 3 130 m² à la SCI SKAL, au prix de 85 € HT le m², soit un montant total de 266 050 € HT.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.

